



a clear minute -

- (1) Mentionner les localités
(2) Mentionner simplement la subdivision territoriale, territoire ou District englobant C.E.C. et C.I. (pour le rapport de Province mentionner le District)

REMARQUES: Les chiffres donnés supra concernent l'ensemble des maisons indigènes du Territoire.
La colonne 15 représente l'ensemble des prêts accordés d'après le relevé du Service des Finances.
La colonne 17 représente l'ensemble des sommes (emb.) versées par les bénéficiaires de prêts au 31 décembre 1952.